
BUREAU SYNDICAL DU 11/02/2026

- 2026.05 Approbation du procès-verbal du 14/01/2026**
- 2026.06 Projet de convention avec l'association Francegaz Ile-de-France Normandie pour la réalisation d'une étude sur la valeur apportée par les nouvelles filières de gaz verts à la filière déchets et aux territoires franciliens**
- 2026.07 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Bureau Syndical du 11 février 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°05-2026

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2026**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	11
Présents par visio-conférence	1
Votants	12
Dont pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le 11 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 5 février deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente, Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Membre du Bureau excusé :

M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président

Date de la convocation
05/02/2026

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur

Date d'affichage
20/02/2026

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN 3^{ème} assesseur
M. Pascal MACHU 4^{ème} assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026, qui a été transmis à chacun des membres du bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026.

Bureau Syndical du 11 février 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°06-2026

Objet de la délibération : **Projet de convention avec l'association Francegaz Ile-de-France Normandie pour la réalisation d'une étude sur la valeur apportée par les nouvelles filières de gaz verts à la filière déchets et aux territoires franciliens**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	11
Présents par visio-conférence	1
Votants	12
Dont pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le 11 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 5 février deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente, Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Membre du Bureau excusé :

M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN 3^{ème} assesseur
M. Pascal MACHU 4^{ème} assesseur

Date de la convocation
05/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code l'Energie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que GRDF et NaTran (ex-GRT Gaz) ont souhaité créer un consortium de partenaires publics et privés début 2024, dénommé « cercle francilien des nouveaux gaz verts » ;

Considérant que le SDESM est membre de ce cercle francilien des nouveaux gaz verts, réunissant des acteurs publics et privés d'Ile-de-France qui souhaitent promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies pour la production et la consommation de gaz verts ;

Considérant que sont notamment membres de ce cercle francilien la région Ile-de-France, l'ADEME, le SIGEIF, le SIAAP, le Syctom et la Banque des Territoires ;

Considérant que, dans le cadre de ses réunions, ce cercle francilien a jugé pertinent de lancer une étude ayant pour objet de développer un message clair, documenté et concerté en direction des pouvoirs publics afin de :

- Démontrer les bénéfices collectifs des filières de pyrogazéification et de gazéification hydrothermale,
- Créer un cadre favorable à leur déploiement territorial,
- Accélérer l'émergence de projets en phase avec les enjeux déchets, énergie et climat.

Considérant que le SDESM est sollicité à hauteur de cinq mille euros pour cette étude et que d'autres acteurs publics (SIGEIF, Syctom, SIAAP) sont également sollicités pour des montants similaires ;

Considérant l'intérêt pour le SDESM de s'impliquer dans la réalisation de cette étude eu égard à sa mission d'autorité organisatrice de la distribution de gaz naturel et aux relations étroites qu'il entretient avec GRDF et NaTran pour promouvoir la production de gaz verts en Seine-et-Marne ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet de convention à signer avec l'association Francegaz Ile-de-France-Normandie.

AUTORISE le président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

DIT que le SDESM contribuera à la réalisation de cette étude en versant une contribution de cinq mille euros et en participation étroitement aux réunions de suivi de celle-ci.

Bureau Syndical du 11 février 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°06-2026

Objet de la délibération : **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	11
Présents par visio-conférence	1
Votants	12
Dont pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le 11 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 5 février deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente, Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Membre du Bureau excusé :

M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN 3^{ème} assesseur
M. Pascal MACHU 4^{ème} assesseur

Date de la convocation
05/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article L313-1 du code de la fonction publique, mentionnant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le tableau des effectifs modifié ;

Vu les lignes directrices de gestion adoptées par arrêté n°2021-72 du 25 mai 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet ;

Considérant que cet emploi sera pourvu par un agent répondant aux exigences de ce grade, titulaire ou contractuel ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.